

Principaux fongicides foliaires homologués contre la pourriture à sclérotés (syn. moisissure blanche, pourriture sclérotique, sclérotiniose) causée par *Sclerotinia sclerotiorum* dans la culture du soya au Canada

Nom commercial ¹	Matière(s) active(s)	Groupe(s) de résistance	Dose (L/ha)	Suppression (S) ou répression (R) ²	Efficacité ³	IRS ⁴	IRE ⁴	Délai de réentrée
MIRAVIS NEO 300SE	azoxystrobine/propiconazole/pydiflumétofène	11/3/7	1,25	S	Faible	461	153	12 h
QUILT	azoxystrobine/propiconazole	11/3	1,5	R	ND	439	60	12 h
COTEGRA	boscalide/prothioconazole	7/3	0,7	R	Très bonne/Moyenne ⁵	102	60	24 h
DELARO COMPLETE	fluopyram/prothioconazole/trifloxystrobine	7/3/11	0,586	R	Moyenne	281	102	12 h
PRIAXOR	fluxapyroxade/pyraclostrobine	7/11	0,45	R	Faible	170	165	12 h
ACAPELA	picoxystrobine	11	0,88	R ⁶	Bonne ⁶	34	42	12 h
STRATEGO PRO	prothioconazole/trifloxystrobine	3/11	0,572	R	ND	77	11	24 h
ALLEGRO 500F	fluazinam	29	0,88 à 1,17	S	Bonne	1181	78	24 h
ALLEGRO 500F	fluazinam	29	0,44	R	ND	877	58	24 h
VIATUDE	picoxystrobine/prothioconazole	11/3	0,73 à 0,84	R	Bonne/Moyenne ⁷	72	44	24 h

Voir les notes à la page suivante.

Note 1 : liste non exhaustive, d'autres produits commerciaux peuvent exister. Voir [SAgE pesticides](#) pour plus de détails.

Note 2 : information tirée des étiquettes des produits. **Suppression** : un degré constant de réduction des maladies, défini en fonction des produits commerciaux de référence et des attentes du marché. En général, la cote d'efficacité varierait entre 80 et 100 %. **Répression** : un degré constant de réduction des maladies inférieur à la suppression, défini en fonction des produits commerciaux de référence et des attentes du marché. En général, la cote d'efficacité varierait entre 60 et 80 %. On estime que la répression est une baisse uniforme et constante de la maladie jusqu'à un niveau non optimal, mais qui procure un avantage d'ordre commercial. Définitions tirées de [Ligne directrice sur la valeur – Nouveaux produits phytosanitaires et modification des étiquettes](#). Santé Canada, ARLA (consulté le 16 juillet 2024).

Note 3 : les cotes d'efficacité ont été tirées de « [Fungicide Efficacy for Control of Soybean Foliar Diseases](#) », Crop Protection Network, 03/04/2024. Les doses et les formulations des produits présentés dans cet ouvrage peuvent être différentes de celles des produits homologués au Canada. Les cotes d'efficacité sont présentées à titre indicatif seulement.

Note 4 : IRS = indice de risque pour la santé; IRE = indice de risque pour l'environnement. Les indices sont déterminés à partir des doses maximales inscrites à l'étiquette. Tiré de [SAgE pesticides](#).

Note 5 : Le COTEGRA ne fait pas partie de la liste du Crop Protection Network. Le produit ENDURA 0.7 DF, présenté dans cette liste, contient la matière active boscalide, dont la cote d'efficacité est « Très bon ». Le produit PROLINE 490 SC contient la matière active prothioconazole, dont la cote d'efficacité est « Moyen ». Ces cotes d'efficacité sont celles de deux produits à base d'ingrédient unique et non en mélange, contrairement au COTEGRA. Les doses et les formulations de ces produits peuvent être différentes de celles contenues dans le COTEGRA. Les cotes d'efficacité sont présentées à titre indicatif seulement.

Note 6 : basé sur deux applications (R1 et R3).

Note 7 : le VIATUDE ne fait pas partie de la liste du Crop Protection Network. Le produit APPROACH 2.08 SC, présenté dans cette liste, contient la matière active picoxystrobine, dont la cote d'efficacité est « Bon » (basé sur deux applications à R1 et à R3). Le produit PROLINE 490 SC contient la matière active prothioconazole, dont la cote d'efficacité est « Moyen ». Ces cotes d'efficacité sont celles de deux produits à base d'ingrédient unique et non en mélange, contrairement au VIATUDE. Les doses et les formulations de ces produits peuvent être différentes de celles contenues dans le VIATUDE. Les cotes d'efficacité sont présentées à titre indicatif seulement.

ND : non disponible

MISE EN GARDE : cette information est fournie à titre indicatif seulement. Toujours se référer à l'étiquette avant l'utilisation du produit.

Compilation faite par Y. Faucher, agr. (MAPAQ), 7 juillet 2023

Révision faite par M.-E. Cuerrier, agr. (MAPAQ), 16 juillet 2024